



AV2E

Assemblée générale

du 9 avril 2026

Rapport financier

L'association présente ses comptes pour l'exercice 2025-2026.

Les comptes ont été clôturés le 31 mars 2026 et portent sur une durée de 12 mois du 1er avril 2025 au 31 mars 2026.

Méthode :

Il est rappelé :

-que la règle de base appliquée est la méthode dite « d'encaissement-décaissement ». Elle obéit aux principes comptables suivants :

<Continuité de l'exploitation,

<Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

<Indépendance des exercices.

-que les procédures de contrôle mises en place consistent en un rapprochement des relevés bancaires avec les comptes de charges et de produits.

Le président et moi-même, nous avons validé les montants des comptes issus de cette démarche et en rapport avec les factures et les titres de recettes.

Le rapport financier évoque successivement :

- les résultats de la gestion de l'exercice,*
- la situation patrimoniale de l'association au 31 mars 2026,*
- la proposition d'affectation du résultat de l'exercice.*

1-Les résultats de la gestion de l'exercice 2025-2026.

Pour cet exercice, les charges s'élèvent à 2 582 euros et les recettes à 1 411 euros.

Globalement, par rapport à 2024-2025, les charges sont en baisse de 1792 € et les produits sont en baisse de 1518 € en raison en 2024-2025 :

- Des frais liés à l'exposition sur les 35 ans d'Antigone,*
- De l'encaissement en 2024-2025 des recettes d'un vide grenier et des cotisations des résidents relatives à l'exercice 2023-2024 reportées sur 2024-2025.*

L'ensemble sur 2025-2026 génère un déficit de 1 170 euros et une baisse équivalente de la trésorerie, soit 20% en moins par rapport à 2024-2025 ramenant les disponibilités bancaires de 5 905 euros à 4 735 euros.

La principale dépense sur cette période concerne :

- pour 1800 € les frais de l'étude acoustique menée sur la résidence.*

*Les autres charges **courantes** représentent 30 % du total des charges. Par ordre décroissant, il faut citer :*

-la prime d'assurance et les services bancaires pour 178 euros (114 €+64 €);

-les frais du spectacle de la fête des voisins 2025 pour 150 euros,

-les coûts des pots de l'amitié, de la fête des voisins et du séminaire citoyen de novembre pour 109 euros (109€),

-les frais administratifs dont l'impression du journal Samothrace, les flyers distribués et l'affranchissement pour 114 euros (98€+16€),

- le versement des cotisations aux associations de quartier (association : Antibruit) dont les actions sont en lien avec nos actions, pour 60 euros,
- la location de la salle pour les réunions-AG pour 59€,
- le site « hébergement informatique » pour 56 euros,
- l'achat d'une carte cadeau pour le départ de notre administrateur, M. Noel pour 55€.

2-La situation patrimoniale de l'association au 31mars 2026,

Elle se résume aux fonds propres **nets** correspondant à la trésorerie, soit 4 735 euros.

3- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice.

Il est rappelé que les comptes ont été mis à la disposition des adhérents, au siège pendant les 15 jours précédant l'assemblée.

A la suite de cet exposé, sont soumises à votre vote, les résolutions habituelles à savoir :

- L'approbation des comptes,
- Au quitus de gestion
- Et l'affectation du résultat au report à nouveau.

Le 10 mars 2026